

DEVENIR ACTEUR PRAP-IBC (Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique en Industrie Bâtiment et Commerce)

PUBLIC

Cette formation s'adresse principalement aux salariés qui ont dans leur activité une part importante d'activité ou de travail physique : **manutention manuelle, port de charges, travaux ou gestes répétitifs, postures de travail** prolongées, utilisation d'engins ou d'outils exposant à des chocs ou des vibrations... Ce qui peut nuire à leur santé (**lombalgies**, affections ou lésions articulaires...) ou entraîner des efforts inutiles ou excessifs.

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis à cette formation.

OBJECTIFS

Cette **formation action** PRAP Prévention des risques liés à l'activité physique a pour objectif de permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

CONTENU

En suivant cette formation, le salarié est en capacité d'agir sur les risques liés à l'activité physique et notamment de :

- connaître les risques liés à son activité ou à son métier,
- analyser en détail sa situation de travail,
- adopter de bonnes pratiques et des gestes appropriés à la tâche à effectuer,
- proposer à son encadrement des améliorations techniques ou organisationnelles d'aménagement de son poste de travail, mobiliser les personnes concernées par la prévention des risques dans l'entreprise.

DUREE ET EFFECTIF

14 heures, soit 2 jours consécutifs avec la possibilité d'adapter un intervalle de 1 à 3 semaines. La session est organisée pour un maximum de 12 participants.

LE FORMATEUR

La formation est dispensée par un formateur PRAP certifié (IBC) par le réseau Assurance maladie risques professionnels / l'INRS.

MODALITÉS ENCADREMENT

La formation-Action s'inscrit dans un principe d'acquisition de compétences en prévention. En ce sens, le stagiaire sera amené à développer ses compétences de façon itératives entre son poste de travail et la formation dispensés.

VALIDATION

A l'issue de la formation, les candidats ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'I.N.R.S **un certificat d'Acteur P.R.A.P** « industrie, B.T.P et commerce ». Ce certificat est délivré par le réseau de l'Assurance maladie risques professionnels / INRS.

Nous contacter :

Efficiency Ergonomie

1140 rue André Ampère

ACTIMART—CS 80544

13594 Aix-en-Provence

Tel : **04.42.16.47.84**